



Montpellier, le 22 octobre 2008

**Le Recteur de l'Académie  
Chancelier des Universités**

à

**Messieurs les Inspecteurs d'Académie  
Directeurs des Services Départementaux  
De l'Education Nationale**



**Rectorat**  
31, rue de l'Université  
34064 Montpellier  
cedex 2

Téléphone  
04 67 91 47 00  
www.ac-montpellier.fr

Direction des logistiques

Division de l'Informatique  
Administrative, de la  
Sécurité et des Réseaux

Dossier suivi par :  
Harry HARTMANN  
Harry.hartmann@ac-  
montpellier.fr

Téléphone :  
04 67 91 49 02  
Fax : 04 67 02 06 13

réf: DIASER/GW/HH/08-  
073

### **Objet : généralisation du dispositif OTP pour la Base élèves du 1<sup>er</sup> degré.**

Par circulaire en date du 2 avril dernier, je vous informais du déploiement d'un dispositif d'authentification forte basé sur l'utilisation d'une clé OTP par les écoles et les mairies pour l'accès au système d'information du 1<sup>er</sup> degré (SI1D).

Les dispositifs techniques nécessaires sont maintenant opérationnels au niveau académique. Nous pouvons donc démarrer le déploiement des clés OTP auprès des différents utilisateurs qui sont pour l'enseignement du premier degré : les directeurs d'école, les IEN du premier degré, les mairies écoles, et pour l'enseignement du second degré : les personnels enseignants et les chefs d'établissements expérimentant le module SCONET Notes.

En ce qui concerne le premier degré, vos services informatiques et les IEN du premier degré sont chargés de ce déploiement selon une procédure respectant toutes les règles de sécurité définies par notre administration centrale. Pour le second degré, le déploiement sera assuré par la DIASER et les chefs d'établissements concernés.

La clé OTP contrairement à l'expérimentation qui avait été faite dans quelques départements dont celui des Pyrénées-Orientales est nominative. Elle doit être remise en face à face après identification de son porteur par le responsable hiérarchique direct en l'occurrence l'IEN du premier degré pour les écoles, le chef d'établissement pour les enseignants du second degré. Le cas des mairies reste par contre particulier du fait que leurs personnels ne sont pas gérés dans les référentiels de l'Education Nationale. C'est donc le maire qui prendra la responsabilité d'associer une personne de ses services à un login fonctionnel composé du code Insee de la commune (code département + code commune sur 3 chiffres) et d'un numéro d'ordre si plusieurs clés sont distribuées dans le cas de grandes communes.

Ce dispositif s'appuie sur les informations contenues dans l'annuaire LDAP académique, lui-même alimenté automatiquement à partir des bases de gestion (EPP pour les enseignants du second degré public et privé sous contrat et les personnels d'inspection, d'orientation et de direction, AGAPE pour les enseignants du premier degré public et privé sous contrat, AGORA pour les ATOSS). Pour les autres personnels qui ne figurent pas dans ces bases une procédure d'alimentation manuelle est prévue par l'envoi d'un fichier Excel à la DIASER.

### **1 – Fourniture des clés :**

Chaque département va recevoir un stock de clés OTP dont les numéros de série seront préalablement enregistrés par la DIASER dans le serveur académique d'authentification. Ce stock initial de clés tient compte du nombre d'écoles et de mairies actuellement utilisatrices du SI1D et de celles qui le seront d'ici la fin du déploiement. Des clés complémentaires sont prévues pour les services IEN et pour remplacer les clés défectueuses ou perdues. Un bordereau récapitulatif accompagnera par voie séparée l'envoi de ces clés.

Les clés d'un coût unitaire de 8.17 €TTC sont acquises par le rectorat et ont une durée de vie de 5 années à partir de leur date de fabrication. Aussi et afin d'éviter des stocks inutiles, elles vous seront fournies sur demande auprès de la DIASER après la phase initiale de déploiement.

### **2 – Initialisation de la clé pour chaque école et mairie :**

Cette opération pour le premier degré est à la charge du CDTI qui assure la fonction d'OSP (Officier de sécurité de proximité) au sein de la chaîne organisationnelle définie par la centrale. Pour cela, chaque OSP se connecte à la console RC du serveur d'authentification pour associer une clé à un utilisateur (accès par le site [www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr) / Espace Personnels EN / Application établissements scolaires / Applications Scolarité). Un bordereau récapitulatif dont le modèle figure en annexe est à transmettre avec les clés par envoi séparé. Il est à noter que les clés sont à ce stade activées et utilisables ; leur transmission à l'IEN doit être faite avec le maximum de sécurité.

Pour le second degré, cette opération sera assurée par la DIASER.

### **3 – Distribution aux directeurs d'écoles et aux mairies :**

Cette opération est à organiser à votre niveau selon des modalités adaptées à votre organisation. Elle constitue le maillon fondamental de la chaîne de confiance garantissant un niveau d'authentification élevé. Elle implique donc l'identification formelle du porteur préalablement à la remise de la clé. C'est pourquoi elle ne peut être réalisée que par l'IEN responsable hiérarchique des directeurs d'écoles et qui connaît aussi les maires ou leurs représentants. Pour les mairies, il est donc important qu'une réunion soit organisée entre l'IEN et le maire ou son représentant pour la remise des clés qui contiennent un login fonctionnel. L'association du login fonctionnel au porteur de la clé est de la responsabilité du maire ou de son représentant.

Cette opération consiste :

- A remettre la clé à son porteur,
- A lui faire signer le bordereau individuel de remise (modèle joint en annexe), bordereau qui sera à renvoyer au CDTI pour classement. Il devra pouvoir être produit en cas d'éventuel litige quant à l'utilisation de la clé par son porteur,
- A lui faire initialiser son code PIN (code personnel à 4 chiffres). Ce code PIN associé au code délivré par la clé OTP permettra d'accéder à la base SI1D.

Une plaquette d'utilisation de la clé est en préparation par l'administration centrale et vous sera fournie pour être remise à chaque porteur. Néanmoins une formation à l'utilisation devra être faite au moment de la remise.

Pour le second degré, cette opération sera faite par le chef de l'établissement pour les enseignants appelés à utiliser le module SCOMET NOTES.

### **4 – Utilisation de la clé par les écoles et les mairies :**

L'accès au système d'informations du 1<sup>er</sup> degré se fera au travers du site académique [www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr) / Espace des personnels EN / Applications établissements scolaires / Applications Scolarité.

La clé pourra être utilisée dès sa remise, l'accès par login et mot de passe selon le mode précédent sera supprimé dès que l'ensemble des clés aura été distribué.

## **5 – Gestion des révocations et de restitution des clés :**

La gestion des révocations de clés (cas de perte ou de vol) est de la responsabilité de chaque CDTI pour le S11D et de la DIASER pour le module SCONET NOTES. La désactivation de la clé est faite au travers de la console RC du serveur d'authentification (<https://id.in.ac-montpellier.fr/console-ims>) après vérification de l'identité du demandeur (rappel à un numéro de téléphone connu).

Cette opération est à faire à l'occasion d'un départ définitif de l'académie du porteur (départ en retraite, mutation hors de l'académie, changement de fonction) et fait l'objet de la signature du bordereau de restitution des clés. Dans le cas d'une absence temporaire (maladie par exemple) l'IEN disposera d'une application SOLARIS en cours de développement permettant d'attribuer des droits au remplaçant.

## **6 – Assistance à l'utilisation :**

Pour l'assistance, l'utilisateur disposera d'une possibilité d'auto-dépannage en se connectant à son espace personnel ou pourra appeler la plateforme académique d'assistance au 820 207 256 qui lui permettra de résoudre les incidents suivants :

- Oubli du code PIN et réinitialisation,
- Perte, vol ou bris de la clé,
- Resynchronisation de la clé de sécurité,
- Oubli de la clé (non possible en auto-dépannage) pour obtenir un login et un mot de passe d'utilisation limitée dans le temps et permettant l'accès au S11D.

En phase de déploiement, il a été convenu que l'assistance sera apportée par les CDTI et sera basculée sur la plateforme académique dès la généralisation en janvier prochain.


## **7 – Suivi du déploiement :**

L'administration centrale souhaite être informée de l'avancement du déploiement. A cet effet je vous demande donc de faire parvenir tous les vendredis le total des clés OTP activées et attribuées auprès des directeurs d'école sur la boîte fonctionnelle [ce.recdiaser@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recdiaser@ac-montpellier.fr).

Compte tenu des engagements envers la CNIL, cette opération de déploiement est à débiter après les vacances de Toussaint et doit se terminer au tout début du mois de janvier pour les écoles déjà utilisatrices de la base élèves.

Je vous remercie par avance de votre implication et de celles de vos services pour mener à bien cette opération nécessaire et indispensable à la sécurisation des accès au système d'informations du 1<sup>er</sup> degré.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire général de l'Académie



**Guy WAÏSS**

PJ :

Bordereau récapitulatif de remise des clés

Bordereau individuel de remise des clés aux directeurs d'écoles

Bordereau individuel de remise des clés aux mairies

Bordereau de restitution des clés pour les directeurs d'écoles

Bordereau de restitution des clés pour les mairies

Bordereau récapitulatif de restitution des clés